



**HAL**  
open science

# Les imaginaires nationaux comme cadres des luttes entre partisans de la fermeture et de l'ouverture Une analyse des espaces politiques français et danois

Morgan Lans

## ► To cite this version:

Morgan Lans. Les imaginaires nationaux comme cadres des luttes entre partisans de la fermeture et de l'ouverture Une analyse des espaces politiques français et danois. e-migrinter, 2021, 22, 10.4000/e-migrinter.2620 . hal-03790257

**HAL Id: hal-03790257**

**<https://hal.science/hal-03790257>**

Submitted on 28 Sep 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Les imaginaires nationaux comme cadres des luttes entre partisans de la fermeture et de l'ouverture

Une analyse des espaces politiques français et danois

**Morgan Lans**

Doctorant en sociologie  
Université de Bordeaux  
Centre Émile Durkheim UMR 5116  
morgan.lans@tutmail.com

Dans les années 1990, les politiques d'immigration européennes se libéralisaient (Freeman 1995) et l'application croissante des normes internationales laissaient entrevoir une déconnexion progressive entre le principe de citoyenneté et celui d'État-nation (Soysal 1994). Mais les attentats terroristes, les guerres au Moyen-Orient et les successives crises économiques du XXI<sup>e</sup> siècle ont modifié cette tendance. Depuis quelques années, les États européens connaissent un tournant sécuritaire et identitaire. Les gouvernements nationaux ont durci leur politique aux frontières (Akkerman 2018) et ont défini des politiques d'intégration qualifiées de « libérale répressive » par certains observateurs (Joppke 2007; Goodman 2010). Au même moment, les partis d'extrême droite ont connu une progression marquante en Pologne, en Hongrie, en Slovaquie, en Autriche, en Italie, mais aussi en Bulgarie. Dans une moindre mesure, leur influence est également visible en Finlande, aux Pays-Bas, en Grèce, et même en Allemagne et en Espagne. La France et le Danemark n'échappent pas à la règle. En vingt ans, le Front National (FN) devenu Rassemblement national (RN) en 2018, ainsi que le Parti du Peuple Danois (PPD), ont atteint le rang de partis parlementaires et cadrent désormais les thématiques politico-médiatiques sur l'immigration. En France, les débats autour de l'identité nationale et/ou de l'Islam sont ainsi devenus légions. Depuis 2001, le PPD est un allié des gouvernements<sup>1</sup> et grâce au système parlementaire danois fondé sur la proportionnelle, il bénéficie d'une forte représentativité. Ces deux partis appartiennent aujourd'hui au groupe « Identité et Démocratie » qui constitue la quatrième force politique du Parlement européen<sup>2</sup>.

Face à la banalisation des discours nationalistes et à la « crise de l'accueil », plusieurs actions collectives en faveur des migrants ont toutefois vu le jour. Ces mouvements citoyens aux revendications humanistes et/ou antiracistes sont intervenus directement auprès des demandeurs de refuge et ont défendu une vision de l'Europe solidaire opposée à la fermeture des États (Agustín et Jørgensen 2019). Des politiciens aux responsabilités locales se sont également mobilisés en se revendiquant « villes refuges » (Agier et Babels 2018; Gisti 2017), en proposant des politiques locales d'accueil et/ou en participant à des réseaux de villes (Lacroix 2020). Alors que l'hospitalité semblait avoir disparu, ces mouvements solidaires ont souligné la dimension pleinement politique et contentieuse des rapports à l'étranger en Europe (Brugère et Le Blanc 2017). Pour comprendre les contextes de l'accueil des étrangers, il convient alors de nous intéresser sérieusement à la dialectique qui traverse chaque espace

---

<sup>1</sup> [https://www.liberation.fr/planete/2019/06/04/au-danemark-la-victoire-ideologique-de-l-extreme-droite\\_1731603/](https://www.liberation.fr/planete/2019/06/04/au-danemark-la-victoire-ideologique-de-l-extreme-droite_1731603/)

<sup>2</sup> <https://www.toutteleurope.eu/actualite/les-groupes-du-parlement-europeen-identite-et-democratie-id.html>

social et d'analyser la justification des positions antagoniques qu'il contient. Quelles contradictions sont en jeu et quels enjeux fondent ces contradictions en fonction des espaces nationaux ? Quelles normes, valeurs et conventions structurent les conflits ?

Pour répondre à ces questions, cet article opposera les récits de la fermeture radicale à ceux de l'accueil en France et au Danemark. La comparaison entre ces pays est justifiée par leur similarité : le taux de personnes nées étrangères dans leur population oscille autour des 10%, les gouvernements ont récemment adopté des politiques d'immigration et de gestion de l'altérité culturelle restrictive, l'extrême droite parlementaire est bien implantée et des mouvements en faveur de l'accueil des migrants sont présents depuis au moins le milieu du siècle dernier. L'intérêt de la comparaison se trouve en revanche dans leur différence institutionnelle : la citoyenneté française est construite sur un imaginaire civique de la Nation (Brubaker 1992) et la gestion de la diversité culturelle pensée à travers un prisme civico-assimilationniste (Koopmans et Statham 2000). Alors qu'au Danemark l'imaginaire de la citoyenneté nationale est profondément ethno-national (Kaspersen 2020) et la gestion de la diversité culturelle devenue ethno-assimilationniste (Koopmans et Statham 2000). Autre différence, l'État-providence français s'apparente au modèle corporatiste-conservateur d'Esping-Andersen et ne constitue pas une ressource identitaire à part entière. Au Danemark, l'État-providence typique du modèle social-démocrate (Esping-Andersen 2007) est lui constitutif de l'identité danoise (Hedetoft 2006).

Alors que les partisans de la fermeté et ceux de la restriction apparaissent de prime abord comme des acteurs aux positions radicalement opposées, dans quelle mesure peut-on dire qu'ils mobilisent des imaginaires communs inscrits dans des conceptions de la citoyenneté nationale et de la solidarité sociale inscrit dans leur État ?

Dans un premier temps, nous présenterons les positions idéologiques des partis parlementaires d'extrême droite en revenant sur les façons dont ils perçoivent l'étranger comme une menace économique et culturelle. Nous verrons alors dans quelle mesure leurs positions sont légitimées par leurs gouvernements respectifs et quel rôle joue les conceptions historiques de la citoyenneté sur le degré de légitimation de leur discours. Dans un deuxième temps, nous reviendrons sur les principales orientations des mouvements citoyens ayant été créés suite à la crise de 2015. Nous les accolerons aux positions des associations historiques intervenant auprès des étrangers. Pour ce faire, des données issues d'une enquête immersive menée à Bordeaux et Aarhus entre 2015 et 2017 seront mobilisées. Elles sont constituées de nombreuses observations sur les dynamiques politiques propres à chaque espace national et d'une centaine d'entretiens avec des acteurs associatifs historiquement implantés.

## **L'étranger comme menace : les conceptions de la citoyenneté comme cadres de perception**

### **Le poids de l'extrême droite parlementaire française et danoise**

Au cours des vingt dernières années l'extrême droite parlementaire française et danoise ont connu des transformations idéologiques proches. Après avoir défendu des positions libérales et anti-immigrations, le FN et le PPD se sont orientés progressivement vers une rhétorique nationale et sociale. Au Danemark, c'est la déception de quelques militant.e.s du Progress Party, un parti anti-immigration et ultralibérale, qui a abouti à la création du PPD qui revendique depuis la défense d'un modèle social fort et protecteur. En France, Marine Le Pen, épaulée par son directeur stratégique puis vice-président Florian Fillipot, a favorisé l'émergence d'une orientation protectionniste et sociale-populiste au sein du FN. Aussi,

intentionnellement ou non, ces deux partis ont opté pour des noms faisant échos à des partis fascistes et nazis ayant existé pendant la Seconde Guerre mondiale [Rassemblement national populaire (1941-1944) et Parti du Peuple Danois (1941-1943)]. Leur influence dans le paysage politique français est aujourd'hui importante.

En 2012, le RN est arrivé troisième aux élections présidentielles françaises avec 17,9% des votes exprimés lors du premier tour et il rassemble 34% des voix au second tour des élections de 2017. Lors des élections européennes de 2014 et en 2019, le parti est arrivé en tête avec à chaque fois près d'un quart de l'ensemble des votes exprimés. Au Danemark, la dynamique est quelque peu différente. Lors des élections législatives de 2015<sup>3</sup>, le PPD devient le premier parti de droite (21.10% des votes exprimés), mais n'atteint pas les 9% cinq ans plus tard. Une dynamique similaire est visible aux dernières élections européennes. En 2014 le parti danois est arrivé à la première place avec 26,6%, mais descend au quatrième rang en 2019 en rassemblant moins de 11%. Toutefois, cette diminution ne signifie pas une baisse de son influence idéologique, mais plutôt la banalisation de ses approches xénophobes<sup>4</sup> relative à des stratégies de surenchère anti-immigration au sein des autres partis politiques. Depuis une dizaine d'années, la parole nationaliste et xénophobe s'est en effet libérée et une grande partie du spectre politique s'en saisit légitimement (Lindekilde 2014). Depuis 2001 les politiques d'immigration danoise sont devenues très restrictives, mais ces dernières années la dimension symbolique de la restriction semble encore s'être renforcée.

En 2015, la ministre de l'Immigration et de l'Intégration danoise<sup>5</sup> a participé au financement de campagnes publicitaires au Liban et en Jordanie afin de désinciter les demandeurs d'asile à rejoindre le pays. Elle a aussi fermé strictement les frontières de son pays pour contenir la « crise migratoire » et a refusé de signer les accords de répartitions instaurés par la Commission européenne. Un an plus tard, la ministre affirme que le Danemark n'accueillera plus de migrants du Haut-Commissariat aux Réfugiés. En 2018, une loi prévoit de concentrer les étrangers en attente d'expulsion sur l'île de Lindholm, réservée dans les années 1950 aux recherches sur la rage canine et la peste porcine. Enfin en 2020 le Conseil de l'Europe Anti-Torture se dit choqué par l'état des centres de détention administratifs danois et lui impose des changements drastiques. Les gouvernements français n'ont pas adopté de telles mesures, mais l'État français ne peut toutefois pas être caractérisé comme un État accueillant. En 2015, le gouvernement de François Hollande avait promis d'accueillir 24.000 demandeurs d'asile dans la cadre de la répartition européenne et n'a pas respecté ses engagements. Deux ans plus tard l'État français n'avait accueilli qu'un cinquième de ses promesses. Dans le même temps, les politiques d'immigration se sont durcies, les camps de migrants se sont construits et les taux d'acceptation des demandes d'asile sont devenus parmi les plus bas en Europe. Toutefois, la notion de fermeture ne doit pas être comprise seulement en lien avec la gestion aux frontières. Les justifications xénophobes de l'extrême droite parlementaire portant aussi sur les effets économiques et culturels néfastes de l'immigration. Elles permettent d'en savoir plus sur les cadres symboliques mobilisés par les partisans de la fermeture.

## **Concevoir l'étranger comme une menace économique et culturelle**

---

<sup>3</sup> L'équivalent de nos élections présidentielles.

<sup>4</sup> D'après Jérôme Valluy, la xénophobie peut être défini comme l'ensemble « des discours et des actes qui - en dehors de situation ou menace d'invasion militaire - tendent à désigner l'étranger comme un problème, un risque ou une menace pour la société d'accueil et à le tenir à l'écart de cette société, que l'étranger soit au loin et susceptible de venir, ou déjà arrivé dans cette société ou encore depuis longtemps installé » (Valluy 2011).

<sup>5</sup> [https://www.lemonde.fr/m-moyen-format/article/2017/03/27/au-danemark-inger-stojberg-ministre-de-l-immigration-et-de-la-provocation\\_5101212\\_4497271.html](https://www.lemonde.fr/m-moyen-format/article/2017/03/27/au-danemark-inger-stojberg-ministre-de-l-immigration-et-de-la-provocation_5101212_4497271.html)

Dans le programme du RN, l'étranger est présenté comme une menace économique, car il met en danger le travailleur français de classe moyenne et populaire. La figure de l'étranger est alors construite en rapport avec son allié, le grand capital, et comme contraire aux intérêts des français. Le lien entre immigration, chômage et capitalisme ultralibéral est alors explicite<sup>6</sup>. Au Danemark, l'étranger est d'abord vu comme une menace pour un modèle de protection sociale constitutif de l'identité nationale. L'État-providence est alors menacé car en étant moins actif, payant moins de taxes, mais en recevant plus d'aides sociales que les autochtones, l'étranger ne respecte pas ses valeurs fondées sur l'égalité, la solidarité et la cohésion sociale (Kærgård, 2010). Le parti justifie ainsi un discours anti-immigration sur base plus sociétale qu'interpersonnelle.

Ces différences s'inscrivent dans des institutions propres à chaque État-providence. En France, les droits sociaux dépendent principalement du statut professionnel et familial des personnes, l'argumentaire anti-immigration est alors cadré par la défense de l'emploi et des travailleurs. Au Danemark, les droits sociaux dépendent d'abord de la citoyenneté, ainsi toute personne bénéficie d'un haut degré de protection. Les valeurs s'appuient sur l'individu et l'égalité entre citoyens nationaux. La rhétorique xénophobe souligne alors un non-respect des valeurs et pointe du doigt la responsabilité des étrangers dans leur non-contribution. C'est dans ce même cadre symbolique que les gouvernements ont pu justifier la mise en œuvre de la « préférence nationale » en réduisant le montant des allocations sociales pour les étrangers (Andersen 2007) ou encore en imposant des peines plus élevées contre la mendicité aux étrangers arrivés sans-abris. Ces dispositifs ont été justifiés comme le moyen de rééquilibrer la balance sociale. Comme l'État-providence est constitutif de l'identité nationale (Koefoed 2016) et du contrat social, il a été historiquement pensé pour une population perçue comme homogène (Hedetoft 2006). De nombreux partis considèrent alors cette rhétorique comme légitime (Jørgensen et Thomsen 2016; Careja et al. 2016). Ainsi il n'est pas choquant de justifier la mise en œuvre de politiques d'intégration visant la mise au travail des nouveaux arrivants (Bredgaard et Thomsen, 2018) ou d'autoriser la police danoise à saisir les biens des demandeurs d'asile lorsque ceux-ci dépassent 10.000 couronnes danoises. En France, l'article 1 de la Constitution républicaine empêche la mise en œuvre de la préférence nationale. Enfin, la conception civique et *color-blind* de la citoyenneté rend encore moins légitime la défense d'un système différenciant les citoyens (nationaux vs non-nationaux) entre eux. Les principales politiques de gouvernement jugeraient alors ce type d'approche comme extrême et on retrouve ainsi dans ce pays des politiques d'intégration peu contraignantes, voire symboliques et administratives (Safi 2014).

Les partis d'extrême droite français et danois ont aussi des conceptions différentes de l'étranger comme menace culturelle, même s'ils s'accordent sur le risque porté par l'Islam et considèrent que la plupart des étrangers non occidentaux ne peuvent s'assimiler au groupe majoritaire. Le RN dit défendre les valeurs et les traditions de la « civilisation française ». Pour ce faire, il propose une défense radicale de la laïcité, revendique une lutte contre toutes formes de communautarisme et refuse le principe de discrimination positive<sup>7</sup>. Dans le document programmatique du PPD, la culture danoise est présentée comme la synthèse de « coutumes, de croyances, d'expériences et de l'histoire du *peuple danois* » et des valeurs portées par une Église nationale danoise, l'Église du peuple danois<sup>8</sup>. Et c'est en interférant dans cette histoire que l'étranger devient une menace. Le Danemark est d'ailleurs présenté comme un pays qui n'a jamais été un pays d'immigration et qui n'acceptera jamais de devenir une société multiculturelle. Au vu de l'histoire migratoire de la France et de sa

<sup>6</sup> <https://rassemblementnational.fr/pdf/144-engagements.pdf>

<sup>7</sup> <https://rassemblementnational.fr/pdf/144-engagements.pdf>

<sup>8</sup> [https://danskfolkeparti.dk/wp-content/uploads/2017/07/DF\\_PrincipProgramA5.pdf](https://danskfolkeparti.dk/wp-content/uploads/2017/07/DF_PrincipProgramA5.pdf)

conception civico-territoriale de la citoyenneté nationale (Brubaker 1992), cette position ethno-nationaliste serait intenable pour le RN. Ainsi, même si le RN et le PPD défendent des postures radicales de l'assimilationnisme civique et de l'imaginaire ethno/welfare-nationaliste, leurs récits cadrent bien avec les imaginaires de la citoyenneté portés par leurs États. Or ceci explique aussi pourquoi leur discours au niveau culturel est relativement légitimé par les gouvernements.

Au nom d'une lutte contre l'islamisme radical et le communautarisme, la défense de laïcité est devenue en France un moyen pour justifier, par le biais de la mobilisation des valeurs, des discours et des mesures xénophobes au sein même des branches les plus « républicaines » du paysage politique français. La loi adoptée par le Sénat en 2019 interdisant le port du voile aux accompagnatrices scolaires<sup>9</sup>, celle portant sur le séparatisme visant à « conforter le respect des principes de la république » adopté en première lecture le 16 février 2021<sup>10</sup> ou encore la dénonciation de l'islamogauchisme par la Ministère de l'Enseignement supérieur, en sont les émanations les plus récents. La banalisation de ces approches participe aujourd'hui à la stigmatisation croissante d'une partie de la population. Le nationalisme civique défendu radicalement par le RN devient ainsi progressivement légitime aux yeux des gouvernements français. Au Danemark, les discours anti-immigrations, anti-Islam et ethno-nationaliste se sont largement normalisés (Sedgwick 2013). Depuis vingt-ans des dispositifs d'intégration culturelle contraignent les nouveaux entrants à adopter les mœurs danoises, les statistiques officielles continuent de distinguer les « Danois d'origine » des « Danois descendants de migrants » et un système de sélection par point définit qui a le droit de rester sur le territoire. Ce dernier impose même aux couples mixtes, danois et étrangers, d'avoir 24 ans pour se marier (Jønsson et Petersen 2012). Mais depuis l'élection du parti social-démocrate, l'assimilation des étrangers n'est plus un objectif. Élu en 2019 sur des bases anti-immigrations, Mette Fredericksen demande à ce que les étrangers rejoignent au plus vite leur pays une fois ceux-ci sécurisés. Couplé à un système de représentation proportionnel, l'imaginaire ethno-nationaliste de la citoyenneté danoise explique que l'argumentaire de l'extrême droite est été légitimé des gouvernements libéraux-conservateurs aux gouvernements sociaux-démocrates.

## **Les mouvements solidaires avec les migrants sont-ils sujets aux mêmes cadrages institutionnels ?**

En France, l'intervention de la société civile auprès des migrants est ancienne et son histoire est structurée autour de rapports ambigus avec l'État (Chibrac 2005; Petitjean et Mourenas 2011). Pendant plus d'un demi-siècle, les activités de ces collectifs étaient principalement orientées vers le travail social et l'apprentissage linguistique, mais au cours des années 1960-1970 beaucoup d'associations<sup>11</sup> ont commencé à se concentrer sur les dispositifs d'accès aux droits afin de faire face aux durcissements de la législation (Pette 2012). Le droit devient alors une arme au service des luttes. Des auteurs ont souligné l'importance de l'imaginaire universaliste et républicain dans les organismes en faveur des migrants. Un cadrage symbolique qui « n'offre que de faibles ressources et identités narratives pour articuler sous le prisme différentialiste la défense des migrants » (Passy et Giugni 2005, 905). Au Danemark, le Danish Refugee Council (DRC) a été la première organisation officielle de la société civile à venir en aide aux réfugiés. Elle a été créée en 1956 en collaboration avec l'État. Plusieurs

<sup>9</sup> <https://www.france24.com/fr/20191029-senat-vote-interdiction-port-voile-sorties-scolaires-education-france-laicite>

<sup>10</sup> <https://www.vie-publique.fr/loi/277621-loi-separatisme-respect-des-principes-de-la-republique>

<sup>11</sup> Il existe bien sûr une multitude de types associatifs intervenant auprès des migrants, mais dans le cadre de cet article ne pouvons saisir l'ensemble des nuances existantes. Nous nous concentrons sur les associations historiques et non-prestataires des services de l'État.

analyses soulignent en revanche la marginalisation de l'antiracisme et des luttes en faveur des droits des migrants dans ce pays (Hervik 2019). Pour de nombreux danois, la conception du racisme s'arrête à sa variante biologique ou du moins intentionnelle. Ainsi la dénonciation du racisme culturel est souvent perçue comme anachronique, politiquement correcte et issue d'une élite culturelle, voire elle serait même un danger pour la liberté d'expression et la majorité silencieuse.

## **Les collectifs de défenses des étrangers en France : du droit à avoir des droits**

Le 15 juin 2017 470 collectifs et associations de citoyens écrivent une lettre au président de la République française Emmanuel Macron et revendique *un changement radical de politique migratoire* en Europe. Face à l'absence de réponse, les organisations décident de créer les États généraux des migrations (EGM) et rédigent le Manifeste des (106) assemblées locales dans lequel ils dénoncent les conditions de vie des migrants, l'application de plus en plus restrictive des lois nationales, l'irrationalité économique et humanitaire des politiques répressives, et l'absence de considération des acteurs de la société civile et des étrangers dans l'évaluation des politiques. Les EGM rassemblent aujourd'hui près de 1.600 collectifs et associations (syndicat, associations antiracistes, associations de défenses des étrangers, associations des droits de l'homme...) dans le but de défendre *les bases d'un renversement du discours dominant* et de garantir par leurs actions de terrain *un respect du droit d'asile effectif et une égalité des droits entre Français.e.s et étranger.ère.s présent.e.s sur le territoire*. En 2019, ils interpellent même les élus européens pour qu'ils s'engagent en faveur d'une *Europe solidaire, humaniste, animatrice de changement mondial, ouverte, accueillante*<sup>12</sup>, et réclament l'abrogation de certaines lois, la garantie des droits, le respect des conventions internationales. Ils promeuvent aussi l'existence de voies d'accès *légal* et surtout *un accueil digne et inconditionnel et une intégration sociale et citoyenne des exilé.e.s avec ou sans papier*. Couplée à la revendication d'une hospitalité inconditionnelle et d'un accueil « aveugle au statut », ces EGM soulignent l'importance de la dimension juridique dans la défense des migrants en France quelque chose que nous avons également pu observer sur le terrain.

Lors de notre enquête à Bordeaux, la centralité du droit dans l'action associative était en effet frappante. Les associations historiques dans lesquelles nous avons mené l'enquête défendaient l'application du droit indépendamment de l'appartenance ethnique ou culturelle, ne jugeaient aucunement de la légitimité des personnes à sur le territoire français et les slogans qui animaient leur imaginaire politique s'inscrivait dans la ligne de ceux de la CIMADE : *la liberté n'a pas de frontière et il n'y a pas d'étranger sur cette Terre*. Elles organisaient des permanences juridiques gratuites, menées soit par des bénévoles, soit par des juristes salariées, des formations anti-discriminations auprès des administrations publiques et une d'entre-elles proposaient aussi des cours de français. Entre autres, le président de l'ASTI-Bordeaux nous affirme que le plus important pour les nouveaux arrivants *c'est d'obtenir un titre de séjours et après c'est bon, mais sans ça tu n'as rien, tu rases les murs*. Un autre bénévole estime qu'il faut *donner de l'autonomie aux gens et de l'aisance dans leur vie de tous les jours, mais aussi faire respecter les lois*. Cette référence à la dimension juridique, à la garantie d'une autonomie des personnes était récurrente et s'inscrivait dans la volonté de traiter les étrangers comme des humains/citoyens à part entière. Ces arguments cadrent avec une conception civique de la citoyenneté de la citoyenneté, mais soulignent aussi une remise en cause de la capacité de l'État à garantir cette inclusion civique dans la communauté nationale.

---

<sup>12</sup> [https://eg-migrations.org/IMG/pdf/12\\_engagements\\_elections\\_ue.pdf](https://eg-migrations.org/IMG/pdf/12_engagements_elections_ue.pdf)

## **Des organisations citoyennes auprès des migrants : de l'humanisme au nationalisme bienveillant**

En 2015, un collectif de citoyens Venligboerne, initialement créé pour favoriser le lien entre voisins, commence à agir pour répondre à la crise de l'accueil. Cette organisation commence alors à intervenir régulièrement auprès des exilés et devient en quelque mois la plus grande organisation bénévole d'aide aux migrants du pays. Des bénévoles s'organisent alors pour répondre à la crise humanitaire et aux discours xénophobes qui frappent le pays. L'objectif est alors de créer la rencontre avec des danois, de favoriser l'intégration via des formes locales d'accueil, de « faire preuve de bienveillance [...] ; manifester de la curiosité vis-à-vis de ceux qui sont différents de soi ; témoigner du respect à l'égard de cette différence. » (Agier et Babels 2018, 67). Toutefois, le collectif ne propose presque aucune analyse des raisons politiques et historiques du problème. Il préfère s'appuyer sur un sentiment individuel de compassion plutôt que sur l'application de droits supposés universels. La portée de ses actions s'arrête ainsi aux frontières de l'humanisme bienveillant. *Venligboerne pratique le fait d'être présent dans le présent, au lieu de s'attarder sur le passé ou s'inquiéter sur l'avenir. Nous essayons de rencontrer les gens amicalement, ici et maintenant* (Agier et Babels 2018, 76).

« We do not consider why the asylum seekers are here, or IF they should be here. We relate to THE FACT that they are here. So we leave it to the authorities to assess IF they have the right to be here. Until this decision, we are friendly and welcoming to them—this we believe is to show ordinary humanity and decency.» **Description sur le site de l'association.**

L'analyse des collectifs et associations nous également permis de voir que l'action des associations auprès des migrants est aussi un moyen pour les danois de redorer l'image du Danemark.

*I think that's important to show them that we are some people in Denmark who really want to help them, and they are not just a group of foreigners that we don't care about.* **Bénévole DRC Aarhus.**

Ainsi les actions visant l'amélioration des conditions structurelles ou un changement radical d'approche sociétale sont absentes de la grammaire associative danoise. Un des coordinateurs des bénévoles du DRC nous signale ainsi qu'*au lieu de dépenser en action pour protester ou s'opposer, ils préfèrent agir directement avec les personnes qu'ils soient en accord ou non avec les politiques.* L'action associative auprès des migrants est dépolitisée. Elle vise avant tout à favoriser l'intégration économique et culturelle des personnes étrangères, et à leur faire passer du « bon temps » en compagnie de danois. Les activités proposées à Aarhus étaient toujours en lien avec l'apprentissage de la langue et de la culture danoise, via des cours formelles et des activités ludiques, et avec la mise en œuvre de la rencontre. En outre, les salariés du DRC étaient en contact quotidien avec les services sociaux de la municipalité et tous les trois mois avaient un rendez-vous avec la municipalité pour faire le point sur l'avancée des personnes par rapport au contrat d'intégration qu'elles avaient signées. Les conflits entre le champ administratif et les associations solidaires étaient donc rares. D'ailleurs à la question « quel est votre avis des politiques migratoires actuelles » la responsable régionale du DRC signala qu'elles avaient été  *votées démocratiquement*  et que  *l'on ne peut pas prendre tout le monde d'Afrique.*  Une ancienne salariée de l'association pensait également que les bénéficiaires  *ne seraient pas Danois comme les autres*  et qu'il importait qu'ils  *ne soient pas dépendants de l'État providence,*  qu'ils partagent des choses avec les danois, qu'ils soient de  *bons travailleurs,*  qu'ils parlent la langue et qu'ils aient un  *respect du pays.*  À

quelques exceptions près, les discours des acteurs associatifs s'inscrivent donc dans une conception chauviniste de l'État-providence, souvent perçu comme *le meilleur du monde*, et dans une rhétorique revendiquant un certain exceptionnalisme danois. L'orientation restrictive des politiques n'apparaissait pas comme illégitime, mais été justifiée comme émanant d'un débat démocratique, tout en étant implicitement rattachée à l'imaginaire d'une nation historique solidaire et unitaires. En France le cadre civique de la citoyenneté laisse plus de place aux interprétations et à la discussion autour des valeurs de la nation. Finalement en se positionnant contre les discours xénophobes et les dispositifs de fermeture, les associations se revendiquent de l'esprit républicain et de sa devise : liberté, égalité et fraternité. Ainsi les luttes entre acteurs sont intenses et concernent la définition du vivre ensemble. Au Danemark sa définition historique est vue comme consensuelle.

## Conclusion

En France et au Danemark, les imaginaires de l'État-nation et de l'État-providence se sont révélés être des références symboliques partagées par des acteurs aux positions idéologiques opposées. Cet article a ainsi permis de souligner le rôle des normes, valeurs et conventions nationales dans le cadrage des luttes qui entourent l'accueil et l'intégration des étrangers. En France, l'existence d'une conception civique de la nation couplée à une conception statutaire de la solidarité nationale amène l'extrême droite à s'attarder sur la défense de valeurs comme la laïcité ou à s'opposer à l'application de mesures de discriminations positives via un cadrage universaliste. Finalement elle revendique une stricte application de l'assimilationnisme civico-territorial. Son argumentaire économique reflète aussi une approche inscrite dans un État corporatiste-conservateur. Il cherche à défendre des travailleurs nationaux face à l'étranger. Au nom d'une référence civique et universaliste, les mouvements en solidarité revendiquent eux une stricte application des droits et la reconnaissance des étrangers comme des citoyens à part entière. Au Danemark, les discours ethno-nationalistes du DPP puisent dans un imaginaire de la nation ethnique qui rend les argumentaires xénophobes en partie légitimes pour les autres partis politiques et le nationalisme banal se révèle relativement implanté dans les mœurs (Koefoed 2016). Selon une conception ethnique de la citoyenneté, les étrangers apparaissent en effet plus facilement comme une menace pour l'ordre socio-économique et la communauté nationale. Les politiques de préférences nationales et d'intégration intensives reflètent cette force des frontières de l'appartenance. Par leur activité humaniste et relationnelle, les associations cherchent à leur tour à renvoyer une meilleure image du « peuple danois ». En outre, leurs actions stimulent l'assimilation culturelle et l'insertion rapide des nouveaux entrants sur le marché du travail. Leurs orientations dépolitisées et bienveillantes se font ainsi généralement en accord avec la loi et les institutions.

Les résultats montrent toutefois des effets différenciés en fonction des types de citoyennetés nationales. D'après nos observations, les conceptions civiques de la citoyenneté font plus facilement l'objet de luttes définitionnelles que les conceptions ethniques de la nation qui n'engendrent que de faibles dissensions discursives. À l'évidence, l'histoire d'un peuple homogène apparaît moins sujette aux débats et aux interprétations pour les acteurs que la défense de valeurs constitutives d'une communauté. Malgré l'existence de cadres matériels et symboliques nationaux, il semble cependant que les États-nations portent en leur essence une logique d'exclusion et une logique de protection assurant des droits à toutes personnes sur son territoire. En outre, la citoyenneté ne doit pas être considérée comme un simple droit juridique ou acte d'État administratif, mais bien comme une notion appartenant à une communauté politique située, elle n'est donc pas indéfiniment unifiée. La citoyenneté est finalement un principe social et politique traversé par des luttes et des conflits entre acteurs (Pfeifer 2020).

Ces tensions nous éclairent toutefois sur l'historicité des sociétés. En effet, les acteurs sociaux impliqués sur les questions en lien avec l'immigration mènent un « travail politique » qui s'inscrit certes dans des cadres narratifs propres à chaque espace national, mais qui participe aussi à les façonner dans le temps (Smith 2019). Ce travail et ces tensions jouent alors un rôle primordial sur les chemins pris et entrepris par chaque formation sociale. Il devient donc nécessaire d'intégrer plus systématiquement à l'analyse du rapport des sociétés à l'altérité, l'ensemble des luttes définitionnelles qui s'y jouent et d'approfondir les études sur les prises de position des acteurs en opposition.

- Agier, Michel, et Babels. (2018). *Entre accueil et rejet: ce que les villes font aux migrants*. Bibliothèque des frontières. Lyon: Le Passager clandestin.
- Agustín, Óscar García, et Martin Bak Jørgensen. 2019. *Solidarity and the « Refugee Crisis » in Europe*. Cham: Springer International Publishing.
- Akkerman, Mark. (2018). « Expanding the fortress. The policies, the profiteers and the people shaped by EU's border externalisation programme ». Transnational Institute.
- Andersen, Jørgen Goul. (2007). « Restricting access to social protection for immigrants in the Danish welfare state ». *Benefits* 15 (3): pp. 257-269.
- Brubaker, Rogers. (1992). *Citizenship and nationhood in France and Germany*. Cambridge, Mass: Harvard University Press.
- Brugère, Fabienne, et Guillaume Le Blanc. (2017). *La fin de l'hospitalité*. Paris: Flammarion.
- Careja, Romana, Christian Elmelund-Praestekaer, Michael Baggesen Klitgaard, et Erik Gahner Larsen. (2016). « Direct and Indirect Welfare Chauvinism as Party Strategies: An Analysis of the Danish People's Party: Direct and Indirect Welfare Chauvinism as Party Strategies: An Analysis of the Danish People's Party ». *Scandinavian Political Studies* 39 (4): pp. 435-457.
- Chibrac, Lucienne. (2005). *Les pionnières du travail social auprès des étrangers: le Service social d'aide aux émigrants, des origines à la Libération*. Ed. de l'École nationale de la santé publique.
- Esping-Andersen, Gosta. (2007). *Les trois mondes de l'État-providence: Essai sur le capitalisme moderne*. Paris, Presses Universitaire de France. Le Lien social.
- Freeman, Gary P. (1995). « Modes of immigration politics in liberal democratic states ». *International migration review* 29 (4): pp. 881-902.
- Gisti. (2017). *Villes et hospitalités*. Plein droit n°115.
- Goodman, Sara Wallace. (2010). « Integration Requirements for Integration's Sake? Identifying, Categorising and Comparing Civic Integration Policies ». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 36 (5): pp. 753-772.
- Hedetoft, Ulf. (2006) « Denmark: Integrating Immigrants into a Homogeneous Welfare State ». *The Online Journal of Migration Policy Institute*, 2006. [www.migrationpolicy.org/article/denmark-integrating-immigrants-homogeneous-welfare-state/](http://www.migrationpolicy.org/article/denmark-integrating-immigrants-homogeneous-welfare-state/).
- Hervik, Peter, éd. (2019) *Racialisation, Racism, and Anti-Racism in the Nordic Countries*. Approaches to Social Inequality and Difference. Cham: Palgrave Macmillan.
- Jønsson, Heidi Vad, et Klaus Petersen. (2012). « Denmark: A National Welfare State Meets the World ». In *Immigration Policy and the Scandinavian Welfare State 1945–2010*, 97-148. Migration, Diasporas and Citizenship Series. Palgrave Macmillan, London.
- Joppke, Christian. (2007). « Beyond national models: Civic integration policies for immigrants in Western Europe ». *West European Politics* 30 (1): pp. 1-22.
- Jørgensen, Martin Bak, et Trine Lund Thomsen. (2016). « Deservingness in the Danish context: Welfare chauvinism in times of crisis ». *Critical Social Policy* 36 (3): pp. 330-351.

- Kaspersen, Lars Bo. (2020). « Die Schaffung Des Modernen Dänemarks – Eine Figurationsanalyse The Creation of Modern Denmark – A Figurationnal Analysis ». *Historical Social Research* 45 (1): pp. 182-206.
- Koefoed, Lasse. (2016). « Majority and Minority Nationalism in the Danish Post-welfare State ». *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography* 97 (3): pp. 223-32.
- Koopmans, Ruud, et Paul Statham. (2000). « Migration and ethnic relations as a field of political contention: an opportunity structure approach », in Koopmans Ruud & Paul Statham (dir.) *Challenging immigration and ethnic relations politics: Comparative European perspectives*, Oxford, Oxford University Press, pp.13-56.
- Lacroix, Thomas. (2020). « Réseaux des villes hospitalières : un panorama global ». *e-Migrinter*, n° 20.
- Lindekilde, Lasse. (2014). « The Mainstreaming of Far-Right Discourse in Denmark ». *Journal of Immigrant & Refugee Studies* 12 (4): pp. 363-82.
- Passy, Florence, et Marco Giugni. (2005). « Récits, imaginaires collectifs et formes d'action protestataire: Une approche constructiviste de la contestation antiraciste ». *Revue française de science politique* 55 (5): pp.889-918.
- Petitjean, Gérard, et Amandine Mourenas. (2011). « La Cimade, un idéal de solidarité active : entre permanence et mutations ». *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 95 (décembre): pp. 82-89.
- Pette, Mathilde. (2012). *S'engager pour les étrangers. Les associations et les militants de la cause des étrangers dans le Nord de la France*. Th. doct : socio : Lille.
- Pfeifer, Geoff. (2020). « Balibar, Citizenship, and the Return of Right Populism ». *Philosophy & Social Criticism* 46 (3): pp. 323-341.
- Safi, Mirna. (2014). « Une refondation manquée. Les politiques d'immigration et d'intégration en France ». *La Vie des Idées*, mars, pp. 1-9.
- Sedgwick, Mark. (2013). « Something Varied in the State of Denmark: Neo-Nationalism, Anti-Islamic Activism, and Street-Level Thuggery ». *Politics, Religion & Ideology* 14 (2): 208-33
- Smith, Andy. (2019). « Travail politique et changement institutionnel : une grille d'analyse ». *Sociologie du travail* 61-1.
- Soysal, Yasemin Nuhoglu. (1994). *Limits of citizenship: Migrants and postnational membership in Europe*. University of Chicago Press.
- Valluy, Jérôme. (2011). « Xénophobie d'État à l'AERES ». Club de Mediapart. 2011. <https://blogs.mediapart.fr/jerome-valluy/blog/180511/xenophobie-detat-laeres>.